



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

## COMMUNE DE MAROMME

### DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

- parcelle AK 179 et d'une partie de la parcelle AK 181, Place Aristide Briand, rond-point de la Demi-Lune
- parcelles AH 507p-508-509 et 550p – Rue Effel

Par arrêté n°22-146, le Président de la Métropole Rouen Normandie a prescrit l'ouverture d'une enquête publique conjointe relatives aux projets de déclassement de la parcelle AK 179 et d'une partie de la parcelle AK 181, Place Aristide Briand, au rond-point de la Demi-Lune, et des parcelles AH 507p-508-509 et 550p, rue Effel à MAROMME.

Madame Françoise VEDEL, Directrice Caisse Mutualité, retraitée, a été désignée en tant que commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera du lundi 9 mai 2022 à 8h00 au lundi 23 mai 2022 à 17h00 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

Le public pourra prendre connaissance du dossier papier au siège de la mairie de Maromme et consigner ses observations sur le registre (Place Jean Jaurès -76150 Maromme), aux jours et heures d'ouverture habituels. Le dossier est également consultable sur les sites internet de la commune [www.ville-maromme.fr](http://www.ville-maromme.fr) et [jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr](http://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr).

Le commissaire enquêteur assurera deux permanences à la Mairie de Maromme : le mercredi 11 mai 2022 de 14h à 16h, et le lundi 23 mai 2022 de 15h à 17h. Les observations et propositions peuvent aussi être adressées par courrier : Madame le commissaire enquêteur - le 108 -108 allée François Mitterrand- CS50589 - ROUEN CEDEX - ou par courriel à la Métropole : [enquetepubliquePPAC@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:enquetepubliquePPAC@metropole-rouen-normandie.fr)

Les observations devront être adressées au plus tard à la date de la fin de l'enquête publique à savoir le 23 mai 2022 à 17h00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables sur [jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr](http://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le Bureau Métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation de la désaffectation, du déclassement et de la cession de ces emprises.

